

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 31 octobre 2024

Date de convocation : 23 octobre 2024

Date d'affichage : 23 octobre 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 26

Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Ansouis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nathalie LEBOUC, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

Procurations :

Emma LEON donne procuration à Geneviève JEAN, Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE, Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER, Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Gregory RISBOURG, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-112

Adhésion à la convention Accompagnement social du Centre de Gestion de Vaucluse

Rapporteur : Stéphane LUZET, Directeur Général des Services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 octobre 2024 ;

Vu le projet de convention ;

Considérant ce qui suit :

Le Centre de Gestion de Vaucluse est compétent pour intervenir dans l'accompagnement social des agents des collectivités territoriales de Vaucluse.

A cet effet, il est proposé de bénéficier de ces prestations via une convention définissant les modalités de l'accompagnement social.

Les tarifs d'intervention sont les suivants :

- Interventions individuelles : 100 euros TTC de l'heure. En cas de besoin justifié par l'assistante sociale, chaque heure supplémentaire sera validée par la collectivité ;
- Actions collectives par petits groupes (max 8 personnes) : 150 euros TTC de l'heure ;
- Mission de veille et d'expertise sociale : réunions, rencontres avec l'autorité territoriale, (hiérarchie de(s) agent(s) et services RH) est facturée : 50 euros TTC de l'heure ;

Ces tarifs comprennent le déplacement de l'assistante sociale.

La convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prend fin le 31 août 2025.

Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation d'une des parties, dans un délai de deux mois avant la date anniversaire.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention d'accompagnement social avec le Centre de Gestion de Vaucluse.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRONOVITCH
Président

